



• BIO NOUVELLE-AQUITAINE •

N°18

WWW.BIONOUELLE
AQUITAINE.COM

territoires BIOLOGIQUES

LE MAGAZINE RÉGIONAL DU RÉSEAU BIO DE NOUVELLE-AQUITAINE

P. 5 **DOSSIER**

TERRITOIRES EN TRANSITION :
LA BIO COMME MOTEUR DU CHANGEMENT

P. 13 **MIEUX COMPRENDRE POUR MIEUX AGIR**

SÉCURITÉ SOCIALE ALIMENTAIRE, ORDONNANCE VERTE OU
DÉFI FAAP, LUMIÈRE SUR LES PROGRAMMES À CONNAÎTRE

L'agriculture biologique n'est pas une simple question de pratiques agricoles. Elle représente une opportunité pour revitaliser les territoires ruraux, répondre aux défis climatiques et garantir aux générations futures un environnement préservé. Pourtant, près d'un tiers des exploitations agricoles risquent de ne pas trouver de repreneurs d'ici à 2030, menaçant de laisser des terres et des savoir-faire vertueux à l'abandon.

Face à cette urgence, l'agriculture biologique s'impose comme une réponse globale, capable d'aborder des enjeux cruciaux : santé publique, préservation de l'environnement et dynamisation des économies locales. Les chiffres sont parlants : chaque année, en France, plus de 2 500 tonnes de pesticides sont utilisées, avec des conséquences graves pour la biodiversité, les sols et la santé humaine. Les nappes phréatiques souffrent de contaminations coûteuses à traiter, pesant lourdement sur les finances publiques.

À l'opposé, l'agriculture biologique offre des pratiques respectueuses des écosystèmes, bannissant les produits chimiques de synthèse et protégeant durablement nos ressources naturelles. Elle contribue également à l'économie des territoires : une ferme bio crée environ 30 % d'emplois supplémentaires par rapport à une exploitation conventionnelle, tout en répondant aux attentes des citoyens pour une alimentation saine, locale et accessible.

Pourtant, la transmission des fermes bio reste un défi complexe. La spécialisation et la valorisation excessive des exploitations freinent les projets de reprise, tout comme le manque d'adaptation des infrastructures aux nouvelles activités. Restructurer pour mieux transmettre : voilà la clé pour préserver le potentiel agricole de nos territoires.

La demande pour une alimentation locale et responsable s'accroît et les collectivités jouent un rôle central. Cantines scolaires, marchés locaux, partenariats avec les agriculteurs : les leviers pour encourager la transition vers une agriculture durable sont nombreux. Chaque hectare cultivé en bio représente un investissement pour l'avenir : il protège la biodiversité, la qualité des sols et des eaux, tout en offrant des bénéfices sociaux et économiques tangibles. La bio n'est pas qu'une option, c'est une nécessité.

L'équipe rédactrice de Bio Nouvelle-Aquitaine

Bio Nouvelle-Aquitaine (Fédération Régionale de l'Agriculture Biologique) accompagne les collectivités dans leurs projets de développement des territoires en apportant son expertise sur l'agriculture biologique du champ à l'assiette.

Des outils concrets et des exemples d'expériences réussies sont mis à disposition des collectivités pour les accompagner à chaque étape de leur projet bio.

Retrouvez les étapes pour réussir votre projet en dernière page de ce numéro.

Pour en savoir plus sur Bio Nouvelle-Aquitaine :
05 56 81 37 70 - INFO@BIONOUELLEAQUITAINE.COM

Contactez le conseiller de votre territoire :



NORD NOUVELLE-AQUITAINE

MORGANE MORANDEAU – 06 38 20 20 90
m.morandeu@bionouvelleaquitaine.com



EST NOUVELLE-AQUITAINE

JUSTINE VERCELLOTTI – 06 08 72 23 54
j.vercellotti23@bionouvelleaquitaine.com



EST NOUVELLE-AQUITAINE

VICTOR FAUCHER – 07 85 93 03 83
v.faucher@bionouvelleaquitaine.com



UEST NOUVELLE-AQUITAINE

LÉA CUBAYNES – 06 76 13 92 40
l.cubaynes17@bionouvelleaquitaine.com



UEST NOUVELLE-AQUITAINE

EMMA FORTIN – 06 33 01 15 40
e.fortin@bionouvelleaquitaine.com

sommaire

DOSSIER SPÉCIAL.....	5
MIEUX COMPRENDRE POUR MIEUX AGIR.....	13
NOTRE CANTINE À L'HEURE DU BIO.....	17
ZOOM SUR UN TERRITOIRE.....	18



• **BIO NOUVELLE-AQUITAINE** •
Fédération Régionale d'Agriculture Biologique



• **AGROBIO 47** •



• **AGROBIO GIRONDE** •



• **AGROBIO DEUX-SÈVRES** •



• **AGROBIO 87** •



• **VIENNE AGROBIO** •



• **GAB 17** •



MEMBRE DE LA FNAB



• **FNAB** •
Fédération Nationale d'Agriculture Biologique



VÉLO-TOUR DE JÉRÔME ZINDY EN NOUVELLE-AQUITAINE UNE AVENTURE POUR DÉFENDRE LE BIO ET LA SOUVERAINETÉ

Pour une agriculture durable et respectueuse des ressources, INTERBIO Nouvelle-Aquitaine a lancé un projet de communication en invitant le vidéaste et réalisateur Jérôme Zindy à parcourir la région à vélo à la rencontre des agriculteurs biologiques. Ce périple, pensé comme une campagne de sensibilisation itinérante, s'inscrit dans le cadre de la déclinaison régionale de la campagne nationale Bio Réflexe, initiée par l'Agence Bio. Cette dernière met en lumière les enjeux locaux et les engagements des exploitants bio.

UNE SENSIBILISATION ACTIVE POUR UNE CONSOMMATION LOCALE ET ENGAGÉE

Armé de sa caméra et de son vélo, Jérôme Zindy a traversé la Nouvelle-Aquitaine durant tout l'été 2024 pour filmer les pratiques et les défis de l'agriculture biologique, révélant ainsi l'importance de ce secteur pour la résilience alimentaire et la préservation des territoires. Ce vélo-tour a permis de documenter de manière vivante et immersive la diversité des cultures bio de la région, tout en offrant aux citoyens et aux collectivités un aperçu concret des engagements locaux pour l'agroécologie. Dans chaque département, le reporter a rendu visite aux exploitations pour dialoguer avec les agriculteurs, capturer leur quotidien et partager leur vision du bio.

« **Montrer ces acteurs qui incarnent l'agriculture biologique, c'est montrer une autre voie, durable et responsable, qui redonne du sens à la production alimentaire locale** », affirme-t-il.

DES RENCONTRES PORTEUSES DE SOLUTIONS

Ce Vélo-Tour a révélé des portraits d'exploitants bio engagés dans la préservation de la biodiversité, le recyclage des ressources, l'agroforesterie, ainsi que des pratiques innovantes pour répondre aux défis du climat. Ce sont autant d'exemples que Jérôme Zindy met en avant pour sensibiliser, mais aussi pour démontrer que des solutions concrètes sont possibles et déjà mises en œuvre.

Les collectivités locales, premières concernées par les politiques de résilience alimentaire et de transition écologique, ont ici une opportunité précieuse de valoriser l'agriculture bio dans leurs projets territoriaux. En soutenant les agriculteurs bio et en s'engageant pour une consommation locale, elles contribuent activement à une transition écologique durable.

Le vélo-tour, alliant sport, audiovisuel et sensibilisation, devient ainsi un outil puissant pour promouvoir une agriculture plus juste, locale et respectueuse de l'environnement.

Une preuve, s'il en fallait, que l'agriculture biologique peut devenir un pilier de la transition écologique des territoires.

L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE : UN REMPART CONTRE LA CONTAMINATION AUX PESTICIDES

Une étude menée par des chercheurs du CNRS, des universités de La Rochelle, Bourgogne et Strasbourg, récemment publiée dans la revue *Science of the Total Environment* met en lumière les effets positifs de l'agriculture biologique sur la santé des agroécosystèmes, en particulier pour les rapaces sauvages. Réalisée dans la Zone Atelier Plaine et Val de Sèvre, cette recherche a porté sur les poussins de busard cendré, une espèce qui niche dans des cultures de céréales. Les scientifiques ont mesuré les niveaux de pesticides dans le sang de ces oiseaux en fonction du type d'agriculture pratiqué autour de leur habitat.

L'étude a révélé que les poussins vivant dans des zones où l'agriculture biologique est plus présente avaient des concentrations de pesticides significativement plus faibles. Les chercheurs ont constaté une réduction du nombre de pesticides détectés dans le sang des poussins, avec une diminution notable lorsque la proportion de terres cultivées en bio autour des nids augmentait. Par exemple, dans les zones où l'agriculture biologique couvrait jusqu'à 19 % des terres environnantes, le nombre de pesticides détectés est passé de 16 à seulement 4 molécules au maximum.

Ce phénomène est d'autant plus important, car il réduit le risque de toxicité lié à l'interaction entre différentes substances chimiques, également connu sous le nom d'effet cocktail. Cela démontre non seulement un bénéfice pour la faune locale, mais aussi un potentiel de réduction des risques sanitaires pour les humains, dans le cadre du concept de " One Health ", qui souligne l'interdépendance entre la santé humaine, animale et environnementale.

L'étude fait aussi état d'une variabilité surprenante de la contamination au sein des nids, soulignant des différences importantes dans les niveaux de pesticides détectés, même entre poussins d'un même nid. Bien que cette variabilité demeure une question ouverte, l'étude soutient l'idée que l'agriculture biologique, en réduisant la pollution chimique de l'environnement, offre un levier pour préserver la biodiversité et limiter l'exposition des espèces locales à des produits chimiques nuisibles.

Ainsi, cette recherche renforce l'idée que l'agriculture biologique joue un rôle clé dans la réduction des impacts négatifs des pesticides et pourrait constituer un moyen de préserver la santé des écosystèmes agricoles, tout en protégeant la faune et la santé humaine.



Sources : www.univ-larochelle.fr



L'EUROPE À LA TRAÎNE : UN SOUTIEN TROP FAIBLE POUR L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE, L'OBJECTIF DE 2030 COMPROMIS

Le dernier rapport de la Cour des comptes européenne dresse un constat préoccupant pour l'avenir de l'agriculture biologique dans l'Union européenne. Malgré les engagements de la Commission européenne en faveur d'une transition durable, la Cour estime que l'objectif de 25 % des terres agricoles en bio d'ici à 2030 est « hors de portée » au rythme actuel de soutien et d'actions. Actuellement, seules 10,5 % des terres agricoles de l'UE sont certifiées bio, loin de la progression nécessaire pour atteindre la cible fixée dans le Pacte vert européen et la stratégie " De la ferme à la table ".

DES FINANCEMENTS INSUFFISANTS ET DES POLITIQUES INADAPTÉES

La Politique Agricole Commune (PAC) est au cœur des critiques. Avec environ 12 milliards d'euros alloués au bio entre 2014 et 2022, la Cour pointe une allocation budgétaire largement insuffisante pour répondre aux défis écologiques et climatiques. Ce manque de moyens est accentué par une mauvaise coordination entre les États membres, avec des disparités flagrantes dans les aides au bio : là où la France ou l'Allemagne investissent de façon significative, d'autres pays comme les Pays-Bas n'incluent même pas le bio dans leurs programmes de soutien rural.

La Cour des comptes souligne également le manque de données fiables pour évaluer l'impact des soutiens au bio. En l'absence d'objectifs contraignants et mesurables, il est difficile de juger de l'efficacité des mesures actuelles. Une PAC davantage orientée vers des critères écologiques, selon la Cour, pourrait offrir aux producteurs bio les moyens de se développer et de compenser les coûts et défis liés à une transition agroécologique.

DES ENJEUX CRUCIAUX POUR LES COLLECTIVITÉS ET LES DÉCIDEURS LOCAUX

Pour les élus et les acteurs territoriaux, cette situation met en évidence la nécessité d'un plaidoyer fort en faveur du bio dans les politiques locales et régionales. Promouvoir le bio, c'est aussi investir dans la souveraineté alimentaire, la protection des sols et la qualité de l'eau ainsi que de l'air. Les collectivités, en partenariat avec l'UE, jouent un rôle clé pour stimuler la demande et l'offre locale en bio, notamment par le soutien à des filières bio locales et des programmes d'approvisionnement pour les cantines et les services publics.

VERS UNE RÉVISION AMBITIEUSE DES STRATÉGIES BIO EN EUROPE

Le rapport de la Cour résonne comme un appel à l'action pour l'UE et les États membres : si l'objectif de 2030 doit être atteint, il est impératif de redéfinir les priorités et d'intensifier le soutien au bio, en intégrant des objectifs clairs et contraignants dans la PAC et en harmonisant les efforts à l'échelle de l'UE. Les collectivités territoriales, en tant que relais locaux de cette ambition, peuvent, elles aussi, jouer un rôle moteur en sensibilisant les citoyens et en soutenant les producteurs bio locaux.

En somme, l'agriculture bio, qui devrait être un pilier de la transition écologique européenne, reste à la marge des grandes politiques publiques. Le temps presse, et il incombe aux décideurs d'agir maintenant pour faire du bio une priorité commune.



Pour aller plus loin :

[Banque des Territoires - Vie Publique](#)

EXPOSITION AUX PESTICIDES : UN DOUBLE COMBAT POUR LES VICTIMES AGRICOLES ET RIVERAINES

En 2023, le Fonds d'Indemnisation des Victimes de Pesticides (FIVP) a indemnisé 523 travailleurs agricoles, principalement exposés à des substances chimiques dans le cadre de leur profession. Depuis la création du FIVP en 2020, une forte hausse des demandes d'indemnisation a été constatée, notamment dans le secteur de l'arboriculture fruitière, en grande partie en raison de l'exposition au chlordécone dans les Antilles. Les agriculteurs, qu'ils soient en activité ou retraités, constituent 91 % des victimes indemnisées.

Ce fonds, bien qu'ayant permis une indemnisation de près de 80 % des dossiers traités, fait face à un manque d'information. En effet, de nombreuses victimes potentielles, tant en métropole qu'outre-mer, ne connaissent pas l'existence du FIVP, ce qui crée des disparités géographiques dans les demandes d'indemnisation. Pour remédier à cette situation, les responsables du fonds appellent à améliorer la communication, particulièrement pour toucher les professionnels et les enfants exposés in utero.

Parallèlement, une action en justice a été lancée par le cabinet d'avocats Hugo Lepage pour défendre les riverains des zones

d'épandage de pesticides. Ces habitants, souvent ignorés par les dispositifs d'indemnisation existants, subissent les conséquences sanitaires de l'exposition aux produits chimiques sans bénéficier de la même reconnaissance que les travailleurs agricoles. Le recours, qui a débuté en septembre 2024, vise à obtenir réparation de l'État pour son manquement à protéger cette population vulnérable. Il pourrait également faire évoluer la législation afin de garantir que toutes les personnes exposées, qu'elles soient professionnelles ou non, puissent accéder à des indemnités.

Cette action collective est une première en France et soulève la question de la reconnaissance égale des risques sanitaires liés aux pesticides pour l'ensemble des personnes affectées. Le cabinet d'avocats poursuit son action en multipliant les dossiers déposés, avec pour objectif de sensibiliser à cette problématique de santé publique d'ampleur nationale.



Sources :

<https://reporterre.net> - www.lafranceagricole.fr



dossier

TERRITOIRES EN TRANSITION : LA BIO COMME MOTEUR DU CHANGEMENT

L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE : UN ENJEU POUR L'AVENIR DES TERRITOIRES

Les bénéfices de l'agriculture et de l'alimentation biologique sur les territoires sont nombreux. Le développement de ce mode de production et de consommation profite aux agriculteurs comme aux citoyens, tous deux victimes des pollutions et des détériorations des milieux naturels causées par l'agriculture productiviste et intensive. La réduction des externalités négatives et l'accroissement des externalités positives représentent un enjeu pour l'avenir de l'agriculture auquel peut répondre le déploiement de l'agriculture biologique. En agissant directement sur la préservation de l'eau, de l'air et du sol, elle atténue les effets du changement climatique, notamment grâce à la séquestration de carbone dans le sol et les végétaux. Elle assure une meilleure santé aux citoyens, consommateurs et aux voisins des fermes biologiques tout comme aux producteurs eux-mêmes.

Zoom sur les bénéfices de la bio

BIODIVERSITÉ

- +32% de biodiversité (23% en nb d'espèces)
- Meilleure pollinisation
- Meilleure régulation des ravageurs

CLIMAT

- 50% d'émission de GES (ferme / grandes cultures)
- Stocks de carbone supérieurs dans les parcelles bio

SOLS

- +35% de teneur en carbone organique
- Meilleure disponibilité en eau
- Préservation de la fertilité des sols

SANTÉ

- Moindre contribution à l'antibiorésistance
- 40% de risque de surpoids et -50% d'obésité
- Meilleure teneur en vitamines, anti-oxydants, Omega 3, minéraux

Rapport de l'ITAB "Quantification des externalités positives de l'agriculture biologique" (2024)
Infographie : FNAB

PRÉSERVATION DES RESSOURCES NATURELLES

L'agriculture biologique joue un rôle essentiel dans la préservation de l'eau, de l'air, des sols et de la biodiversité :

- **Réduction des pesticides et de la pollution des sols** : Les sols cultivés en bio présentent jusqu'à 55 % de résidus de pesticides en moins par rapport aux terres conventionnelles. Cette réduction s'étend également aux terres avoisinantes non cultivées en bio, confirmant l'effet protecteur de ce mode de production.

- **Protection de l'eau** : En interdisant les engrais azotés de synthèse et les extractions acides des phosphates miniers, l'agriculture biologique limite les pollutions des eaux par les nitrates et les produits phytosanitaires.
- **Santé des sols** : Dans 70 % des cas, les sols biologiques présentent des indicateurs de biologie améliorés (richesse en espèces, diversité et fonctions biologiques). Par ailleurs, les rotations longues et diversifiées augmentent la porosité des sols, améliorant l'infiltration de l'eau, réduisant l'érosion et renforçant leur résilience face aux sécheresses.
- **Biodiversité** : Les parcelles conduites en bio hébergent une biodiversité 32 % plus abondante et 23 % plus diversifiée que celles en agriculture conventionnelle. L'hétérogénéité des paysages agricoles bio offre des refuges cruciaux pour les pollinisateurs et autres espèces.

CONTRIBUTION À LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Les pratiques agricoles biologiques réduisent les émissions de gaz à effet de serre (GES), notamment grâce à l'absence d'engrais de synthèse. En culture végétale, elles permettent de diminuer les émissions de CO₂ jusqu'à 50 % par unité de surface. De plus, l'utilisation de matières organiques et de légumineuses dans les systèmes bio favorise une meilleure séquestration de carbone dans les sols et les végétaux, contribuant ainsi à l'atténuation du changement climatique.



Quantification des externalités positives de l'ITAB sortie en 2024 (Source : Dallaporta B., Gentil-Sergent C., Lacarce E., Cisowski, F., Vidal R., Sautereau N., 2024, Note synthétique) Quantification des externalités de l'Agriculture Biologique, 2024, ITAB, 4p.)



DES BÉNÉFICES NOTABLES EN MATIÈRE DE SANTÉ

L'agriculture biologique ne se limite pas à des pratiques respectueuses de l'environnement : elle contribue également à une amélioration notable de la santé humaine, comme l'indiquent de nombreuses études.

RÉDUCTION DES RÉSIDUS DE PESTICIDES

Les aliments biologiques contiennent des résidus de pesticides jusqu'à **100 fois moins importants** que les produits issus de l'agriculture conventionnelle. Cela profite non seulement aux consommateurs, mais aussi aux populations vivant à proximité des fermes biologiques, qui bénéficient d'une **exposition réduite aux produits phytosanitaires**, améliorant ainsi leur qualité de vie.

DES RÉSULTATS À L'APPUI GRÂCE À L'ÉTUDE BIONUTRINET

Lancée en 2009 dans le cadre de la cohorte NutriNet-Santé, cette étude a pour objectif d'examiner les relations entre les comportements alimentaires et les risques pour la santé. Un volet spécifique, débuté en 2014 sous le nom de BioNutriNet, s'intéresse particulièrement à l'impact des régimes alimentaires biologiques sur la santé et l'environnement.

Avec **29 000 participants suivis sur au moins 5 ans**, BioNutriNet a permis de dégager des résultats significatifs :

- Les consommateurs réguliers de produits bio (60 à 70 % de leurs aliments) affichent une alimentation plus végétale et équilibrée, conformément aux recommandations du Plan National Nutrition Santé (PNNS).
- Les bénéfices pour la santé incluent :
 - > -50 % de risque de surpoids et -31 % de risque d'obésité
 - > -31 % de risque cardiovasculaire
 - > -35 % de risque de diabète de type II
 - > -25 % de risque de cancers, tels que le lymphome non hodgkinien ou le cancer du sein post-ménopause.

Ces résultats confirment que l'agriculture biologique contribue à réduire les principaux risques de maladies chroniques en favorisant une alimentation moins exposée aux pesticides de synthèse et plus riche en nutriments.

UNE CONVERGENCE ENTRE SANTÉ ET ENVIRONNEMENT

Au-delà de la santé individuelle, l'étude montre que les consommateurs bio ont également une empreinte environnementale plus faible, renforçant l'idée qu'il est possible de concilier bien-être des individus et préservation de la planète.

Ainsi, l'agriculture biologique se positionne non seulement comme une solution durable pour l'environnement, mais aussi comme un levier clé pour améliorer la santé publique et renforcer les économies locales.



Pour aller plus loin :

[Consultez l'étude complète de l'ITAB](#)

[Consultez l'étude détaillée BioNutriNet](#)





LES PAIEMENTS POUR SERVICES ENVIRONNEMENTAUX (PSE) : UN VÉRITABLE PROJET DE TERRITOIRE

AU VU DE L'ÉVOLUTION DES MODES DE FINANCEMENT DE L'AGRICULTURE, LES PAIEMENTS POUR SERVICES ENVIRONNEMENTAUX (PSE) APPARAISSENT COMME UN VÉHICULE POSSIBLE D'ENCOURAGEMENT DE PRATIQUES VERTUEUSES ET DE RÉMUNÉRATION DES EXTERNALITÉS POSITIVES QUI EN DÉCOULENT. DE NOMBREUSES MODALITÉS SONT POSSIBLES, DANS UN ENVIRONNEMENT RÉGLEMENTAIRE COMPLEXE.



QU'EST-CE QU'UN PSE ?

Faisant partie intégrante de la biodiversité, nous interagissons constamment avec elle et nous dépendons de son bon fonctionnement pour vivre et survivre. Cette biodiversité nous rend un certain nombre de services, couramment appelés services écosystémiques. Ces services nous touchent plus ou moins directement, mais sont tous essentiels. L'agriculture biologique, par toutes ses composantes, rend des services environnementaux non négligeables à la société en matière de biodiversité, de préservation de la qualité de l'eau, de l'air, du sol, du climat. Les paiements pour services environnementaux (PSE) font donc partie des solutions d'action en faveur des services rendus pour la société.

C'est une transaction volontaire dans laquelle un service environnemental défini (ou un usage des sols permettant d'assurer ce service) est acheté par un (ou plusieurs) acquéreur à un (ou plusieurs) fournisseur, si et seulement si ce dernier assure effectivement ce service (conditionnalité).

POURQUOI SE LANCER DANS UN PSE ?

Le dispositif de PSE est un outil économique en pleine émergence, qui se différencie d'autres mesures de financements existantes (MAEC, par fonds propres, subventions, etc.).

Pour Delphine DUCOEURJOLY, chargée de mission Territoire Bio à la FNAB, " il y a un réel enjeu de maintenir la bio. Elle n'est plus en plein développement comme il y a 3-4 ans. " Selon elle, il faut maintenir les pratiques vertueuses et soutenir la filière bio et ses producteurs, entre autres, via un PSE. Dans un contexte d'une Politique Agricole Commune (PAC) aujourd'hui en défaveur de l'agriculture biologique, notamment avec une baisse du montant de l'écorégime, de la suppression des aides au maintien bio par exemple, Delphine DUCOEURJOLY poursuit, " aujourd'hui ce qui est vertueux est en train de péricliter. C'est bien de financer la transition, mais c'est aussi important de financer le maintien et la pérennisation des fermes bio existantes ". Mettre en place un PSE pour une collectivité permet de créer de l'attractivité et une dynamique sur son territoire, particulièrement pour les entreprises qui souhaitent s'y installer. C'est ainsi une réelle politique commune, à l'échelle d'un territoire, engageant les acteurs locaux, qui serait à l'œuvre pour répondre aux problématiques environnementales actuelles. Il nous semble donc aujourd'hui essentiel de travailler au développement des PSE, avec les collectivités, pour répondre aux enjeux de nos territoires.

Services environnementaux :
préservation et réhabilitation des
fonctions naturelles des écosystèmes



Ecosystèmes

Services
écosystémiques



Fournisseurs de services
(AGRICULTEURS)

**LA LOGIQUE
DES PSE**

Bénéficiaires des services
(CONSOMMATEURS D'EAU)

Contrats, paiements, suivi et
évaluation du service rendu



structure intermédiaire
(COLLECTIVITÉ, CEN, AGENCES
DE L'EAU ETC.)



Paiement



UN CADRE NATIONAL DE PSE

Un régime cadre a été adopté au cours de l'été 2024 par le Ministère de la Transition Ecologique, appelé " Régime cadre exempté de notification relatif à la valorisation des services environnementaux et incitation à la performance environnementale des exploitations agricoles. "

Cependant, à l'heure actuelle, ce cadre national n'autorise pas le cumul avec les aides à la conversion à l'agriculture biologique et les MAEC (mesures agroenvironnementales et climatiques). De plus, certains indicateurs autorisés dans ce PSE ne sont pas cumulables avec l'écorégime par la voie de la certification AB. Enfin, il n'y a pas d'argent d'Etat dédié à ces PSE. Par conséquent, leur déploiement et leur financement dépendront des volontés et des stratégies propres des différentes entités publiques (collectivités, agences de l'eau, services déconcentrés de l'Etat...).

POURQUOI C'EST INTÉRESSANT ?

Les principaux atouts du dispositif sont :

- L'efficacité d'un dispositif basé sur des objectifs de résultats.
- La valorisation du travail réalisé par les agriculteurs.
- La structure de rémunération incitative et adaptée aux enjeux locaux du territoire.

Il s'agit pour les collectivités locales, les Régions ou toute autre entité, d'un moyen d'aider financièrement les agriculteurs biologiques pour les services rendus en matière de protection de la biodiversité, de l'eau, de l'air, des sols.

Par leurs pratiques qui répondent à un cahier des charges strict et réglementé, les agriculteurs bio préservent les écosystèmes et sont des alliés précieux pour nous permettre d'atteindre les objectifs fixés dans la Stratégie Nationale Biodiversité.

Enfin, les aliments qu'ils produisent présentent des atouts avérés pour la santé de nos concitoyens dans un contexte de hausse des maladies chroniques, telles l'obésité, le diabète, les maladies cardio-vasculaires et des risques liés aux perturbateurs endocriniens.

Notre réseau Bio Nouvelle-Aquitaine souhaite **initier et accompagner la mise en place de projets pilotes de PSE sur des territoires**, ce qui, avec un dispositif de suivi/évaluation adéquat, pourrait nous permettre d'expérimenter cet outil (et notamment le dimensionnement et le fonctionnement du dispositif) de façon à en tirer des apprentissages. Nous pouvons également **accompagner les collectivités afin qu'elles retiennent des indicateurs favorables aux agriculteurs bio de nos territoires.**

Ce projet expérimental interviendrait dans un contexte d'arrêt de l'aide européenne au maintien de l'agriculture biologique (dite MAB) depuis 2023, prolongée d'un an par la région Nouvelle Aquitaine en 2024, et pour laquelle il n'y a actuellement pas de solution de remplacement, bien que la majorité des agriculteurs qui la reçoivent la considèrent extrêmement importante.



Pour aller plus loin :
[Une compilation de dispositifs d'aides mis en place par des collectivités](#)

Pour d'autres renseignements, contactez votre conseiller.ère
Territoire Bio :



NORD NOUVELLE-AQUITAINE

MORGANE MORANDEAU – 06 38 20 20 90
m.morandau@bionouvelleaquitaine.com



EST NOUVELLE-AQUITAINE

JUSTINE VERCELLOTTI – 06 08 72 23 54
j.vercellottiz@bionouvelleaquitaine.com



EST NOUVELLE-AQUITAINE

VICTOR FAUCHER – 07 85 93 03 83
v.faucher@bionouvelleaquitaine.com



OUEST NOUVELLE-AQUITAINE

LÉA CUBAYNES – 06 76 13 92 40
l.cubaynes17@bionouvelleaquitaine.com



OUEST NOUVELLE-AQUITAINE

EMMA FORTIN – 06 33 01 15 40
e.fortin@bionouvelleaquitaine.com

LES COÛTS CACHÉS DES PESTICIDES : UN FARDEAU ÉCONOMIQUE ET ENVIRONNEMENTAL

L'utilisation des pesticides en France engendre des coûts sociétaux considérables, estimés à 372,3 millions d'euros par an en moyenne, selon une étude publiée dans Frontiers (Alliot et al., 2022). Ces coûts incluent :

- 291,5 millions d'euros pour l'environnement, dont 260 millions d'euros pour le traitement des eaux polluées,
- 48,5 millions d'euros pour la santé publique,
- 31,9 millions d'euros pour la réglementation,
- 0,4 million d'euros d'aides publiques.

Ces estimations pourraient grimper jusqu'à 8,2 milliards d'euros, selon les scénarios les plus pessimistes.



LE FARDEAU ÉCONOMIQUE DE LA POLLUTION DE L'EAU

Les pesticides et les nitrates agricoles nécessitent une dépollution estimée à 54 milliards d'euros par an (étude du Commissariat général du développement durable, 2011). Ce coût est en grande partie supporté par les consommateurs via leurs factures d'eau. À titre de comparaison, soutenir l'agriculture biologique coûte 28 fois moins cher que gérer les conséquences des pollutions agricoles.



UNE CHARGE QUI DÉPASSE LES BÉNÉFICES

Selon un rapport du BASIC (2021), à l'échelle de la France, les coûts attribuables aux pesticides sont deux fois supérieurs aux bénéfices générés par le secteur et 2,5 fois plus élevés dans l'Union européenne.

Ces données soulignent la nécessité d'une transition vers des pratiques agricoles durables, telles que l'agriculture biologique, qui réduisent les impacts sur l'environnement et la santé, tout en offrant une meilleure gestion économique.

TRANSMISSION DES FERMES BIO EN BIO : UN ENJEU CLÉ

Face à une baisse de 4 % des surfaces cultivées en bio en Nouvelle-Aquitaine entre 2022 et 2023, le maintien des fermes biologiques lors des transmissions devient crucial. Avec plus de la moitié des agriculteurs proches de la retraite, cet enjeu se complexifie en l'absence de repreneurs familiaux. En bio, les freins à la transmission, bien qu'en partie similaires à ceux des fermes conventionnelles, comportent des spécificités notables.

Les cédants expriment des inquiétudes liées au profil des repreneurs, en particulier ceux non issus du milieu agricole (NIMA), et à la pérennité des pratiques biologiques sur leurs terres. À cela s'ajoutent des obstacles économiques, comme le coût de reprise, la rentabilité des exploitations et le manque de porteurs de projet. La crise de consommation actuelle en bio amplifie ces préoccupations, bien que la réduction des coûts de production dans ce modèle reste un atout.

Des solutions existent pour surmonter ces défis :

- **Accompagnement des GAB et des structures agricoles**, pour sécuriser les transmissions, informer et soutenir les cédants.
- **Implication des collectivités locales**, notamment dans la gestion du foncier, pour favoriser le maintien en bio.
- **Outils juridiques**, tels que les baux ruraux à clauses environnementales, garantissant la poursuite de pratiques favorables à l'environnement.

Ces initiatives visent à pérenniser l'agriculture biologique tout en valorisant des exemples de transmissions réussies, essentiels pour renforcer la confiance et l'attractivité de ce modèle.



Synthèse de l'étude " Freins et leviers au maintien des terres bio en bio au moment de l'arrêt d'activité des agriculteur-riche-s biologiques ", CIVAM Ile-et-Vilaine et Agrobio 35, 2024





PROJET RT2 RESTRUCTURER POUR FAVORISER LA TRANSMISSIBILITÉ DES EXPLOITATIONS AGRICOLES ET LA RÉSILIENCE DES TERRITOIRES

UN ENJEU POUR L'AVENIR DE L'AGRICULTURE ET DES TERRITOIRES RURAUX

La restructuration des exploitations agricoles se positionne comme un levier clé pour relever les défis de la transmission des fermes. À l'horizon 2030, environ 196 000 chefs d'exploitation en France partiront à la retraite, mais un tiers des fermes ne disposent pas de repreneur. Cette problématique est amplifiée par la spécialisation croissante des exploitations, leur capitalisation élevée et l'émergence d'investissements financiers peu alignés avec le modèle agricole familial.

Face à ces défis, le projet RT2 vise à repenser les modèles de transmission, en s'appuyant sur des solutions collectives pour dynamiser les fermes et revitaliser les territoires. Ce projet, co-construit par 9 ONVAR* (Organismes Nationaux à Vocation Agricole et Rurale), cherche à établir des méthodologies durables et reproductibles.

L'objectif : préserver l'emploi agricole, stimuler l'économie locale et accompagner la transition vers des pratiques plus résilientes et respectueuses de l'environnement.

APPROCHES INNOVANTES ET COLLABORATION MULTI-ACTEURS

Le projet RT2 est le prolongement de l'approche " transmission-restructuration " promue par le collectif InPACT. Cette méthode mise sur une collaboration étroite entre :

- Les agriculteurs et futurs repreneurs : pour aligner les projets d'installation avec les réalités locales.
- Les collectivités et acteurs locaux : afin d'assurer une cohérence territoriale et un soutien financier ou logistique.
- Les filières agricoles et associations : pour diversifier les productions et identifier de nouveaux débouchés.

En travaillant sur des fermes pilotes, le projet analyse les facteurs de réussite (techniques, financiers, sociaux) dans l'objectif de créer un cadre méthodologique et diffuser les bonnes pratiques. Cela inclut la mise en place de référentiels

communs pour les différents types de projets, qu'il s'agisse de la reprise de fermes ou de leur transformation (diversification, conversion à l'agriculture biologique, etc.). Un autre axe essentiel est de définir des dispositifs d'accompagnement adaptés aux réalités locales, permettant une coordination efficace des acteurs agricoles et non agricoles.



Transmettre les fermes bio en bio : l'avis de notre experte



Dans un contexte marqué par un renouvellement générationnel, Karine Trouillard, conseillère projet au sein de Bio Nouvelle-Aquitaine, revient sur les enjeux et actions liés à la transmission des fermes bio dans la région.

Pourquoi est-il essentiel de soutenir la transmission des fermes bio en Nouvelle-Aquitaine ?

Avec près de 10 % des agriculteurs de la région partant à la retraite dans les années à venir, la question de la transmission des exploitations agricoles devient critique. « Aujourd'hui, les profils des cédants ne correspondent pas toujours à ceux des repreneurs. En Charente-Maritime, par exemple, la majorité des cédants sont des éleveurs ou des céréaliers, alors que les repreneurs se tournent vers des activités comme le maraîchage, l'arboriculture ou les plantes à parfum, aromatiques et médicinales (PPAM). Cela crée des décalages entre les projets et nécessite un accompagnement sur mesure », explique Karine T.

Quelles actions mène Bio Nouvelle-Aquitaine pour faciliter la transmission des fermes bio ?

Bio Nouvelle-Aquitaine intervient à travers divers dispositifs, souvent en partenariat avec la Chambre d'Agriculture, Terre de Liens, ou encore la SAFER.

Voici quelques-unes des actions phares :

- **Réunions d'information** : organisées régulièrement, ces sessions présentent les outils disponibles (diagnostics, recherche de repreneurs, parrainages) et identifient les freins à la transmission.

* Les ONVAR co-réalisateur de ce projet sont : Terre de Liens (chef de file), FNCUMA, FADEAR, GAEC ⚡ SOCIÉTÉS, Terres en villes, RENETA, Réseau CIVAM, TRAME, FNAB



- **Portage foncier** : grâce à des collaborations avec la SAFER, Terre de liens et des outils comme Starterre (Crédit mutuel), il est possible d'acquérir et de sécuriser le foncier pour les repreneurs, évitant ainsi le démantèlement des fermes.
- **Formations adaptées** : avec des intervenants comme le cabinet " Autrement Dit ", les cédants bénéficient d'un accompagnement humain, abordant les enjeux familiaux et émotionnels liés à la transmission.
- **Outils numériques** : des petites annonces et des plateformes comme Agribiolien.fr permettent de connecter cédants et repreneurs.



ZOOM SUR UN PROJET PILOTE : LA FERME DE SAINT-BARBANT (HAUTE-VIENNE)

Cette ferme traditionnelle limousine de 110 hectares en bio, spécialisée dans l'élevage bovin allaitant, incarne les ambitions du projet RT2. Alors que les cédants préparent leur retraite, plusieurs acteurs régionaux (Terre de Liens Limousin, ADEAR Limousin, CIVAM Limousin, Agrobio 87) se sont portés volontaires pour accompagner le couple de cédants dans leur démarche de transmission.

La restructuration de cette ferme doit permettre à 3 porteurs de projets de s'installer. Il s'agira de diversifier la production actuelle en 3 ateliers :

- 1 atelier vaches laitières et vaches allaitantes
- 1 atelier de transformation laitière
- 1 atelier de paysan boulanger

De manière plus concrète, Agrobio 87 apportera son expertise en matière d'agriculture biologique pour les nouveaux installés par le biais de formations dédiées à la maîtrise du cahier des charges et de la conduite des productions en AB.

UN ATELIER COLLECTIF POUR LEVER LES FREINS À LA TRANSMISSION DES FERMES

En février 2025, Agrobio 87 coordonnera un atelier de travail collaboratif, réunissant cédants, repreneurs et partenaires du projet. L'objectif sera de surmonter l'un des principaux obstacles à la reprise des fermes : le réaménagement des bâtiments. Cet enjeu technique, souvent sous-estimé, vise à adapter les infrastructures existantes aux nouvelles activités et aux besoins spécifiques des repreneurs, qu'il s'agisse de diversification des productions ou d'évolution vers des systèmes plus durables.

Un second frein majeur sera également abordé par un de nos partenaires : l'accès aux ressources financières nécessaires. Ce défi inclut la gestion des coûts de reprise, d'aménagement et d'installation, dans un contexte où le foncier agricole et les prêts bancaires représentent des obstacles importants.

Les discussions s'étendront à d'autres dimensions clés :

- Le foncier agricole, avec des enjeux de disponibilité et de régulation.
- La dimension sociale et affective des lieux, un facteur souvent déterminant dans la transmission.

Cet atelier s'inscrit dans une démarche plus large d'identification des freins et leviers à la transmission agricole. Les enseignements tirés seront formalisés en une méthodologie reproductible, permettant de soutenir d'autres exploitations au niveau national. Ce cadre sera une ressource précieuse pour les porteurs de projets et les acteurs locaux, facilitant la transition vers une agriculture durable et résiliente.



Un exemple concret : la transmission réussie de Guy Moreau dans les Deux-Sèvres



Guy Moreau, ancien agriculteur bio dans les Deux-Sèvres et Président de Bio Nouvelle-Aquitaine a engagé dès 2022 un projet de transmission pour sa ferme céréalière, où il élevait également des vaches laitières jusqu'en 2018. Une réflexion approfondie amorcée plusieurs années auparavant a guidé ses choix, avec un objectif clair : garantir que ses terres restent cultivées en agriculture biologique, dans le respect des pratiques qu'il avait développées tout au long de sa carrière.

Une stratégie ajustée face aux défis de la transmission

Initialement, le projet de transmission incluait l'ensemble des actifs de la ferme : 77 hectares de terres agricoles, des bâtiments, un contrat photovoltaïque et une maison d'habitation. Cependant, face à l'absence de propositions satisfaisantes, Guy et sa femme ont dû ajuster leur stratégie. En août 2023, ils ont décidé d'exclure la maison d'habitation de la vente pour rendre le projet plus attractif. Cette décision a permis de recentrer les négociations sur les terres et les équipements agricoles.

Les terres étaient réparties selon trois statuts :

- Une partie en propriété directe,
- Une partie en indivision avec son frère et sa sœur,
- Une partie en fermage, louée à des tiers.

Grâce à un partenariat avec la SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural) et la région Nouvelle-Aquitaine, un dispositif de stockage de foncier a été mobilisé pour sécuriser les 11 hectares en indivision. La SAFER a également pris contact avec les propriétaires des 37 hectares en fermage afin d'assurer la continuité des baux avec le futur repreneur. Ce travail méticuleux a permis de sécuriser 22 hectares supplémentaires, consolidant ainsi l'attractivité du projet.

Un processus de sélection rigoureux

À la suite de ces ajustements, Guy et son épouse ont reçu huit propositions de reprise, dont quatre en bio. Après une analyse approfondie des projets, celui d'une ingénieure agronome, aussi directrice d'une laiterie locale, fut retenu pour sa pertinence et sa vision en adéquation avec leurs valeurs. Cette repreneuse a bénéficié des aides à l'installation Jeunes Agriculteurs (JA). Son projet s'inscrit dans la création d'un Groupement Agricole d'Exploitation en Commun (GAEC) avec son conjoint, déjà installé à proximité avec 200 chèvres et 70 hectares. Cette transmission a donc non seulement permis d'installer une nouvelle agricultrice, mais aussi de renforcer

une exploitation existante sur le territoire, favorisant ainsi la résilience locale.

Des garanties pour l'avenir

Afin de pérenniser l'engagement en agriculture biologique, une clause spécifique a été intégrée dans l'acte de vente rédigé par la SAFER : les terres doivent rester en bio pour une durée minimale de 10 ans.

La transition a été accompagnée par un conseiller technique spécialisé de Bio Nouvelle-Aquitaine, notamment pour les aspects liés aux grandes cultures. Cependant, un défi demeure pour la filière : la production laitière du GAEC est pour l'instant en conventionnel, faute de différenciation de prix significative entre le bio et le conventionnel dans ce secteur.

Une collaboration exemplaire

Ce parcours illustre les enjeux complexes de la transmission agricole en bio, mais aussi l'efficacité des collaborations entre acteurs tels que la SAFER, Bio Nouvelle-Aquitaine et la région. Il souligne également l'importance des dispositifs de soutien, comme les aides JA et les outils de sécurisation du foncier, pour garantir des transmissions réussies tout en préservant l'agriculture biologique sur le long terme.

Vers un avenir durable

Guy et sa femme sont confiants dans le projet de leurs repreneurs. La maison d'habitation, exclue de la transaction initiale, pourrait aussi être acquise ultérieurement par le jeune couple, assurant ainsi une continuité encore plus forte. Ce cas concret met en lumière les bonnes pratiques et adaptations nécessaires pour préserver la vitalité et l'identité des fermes bio dans un contexte de transitions générationnelles majeures.



mieux comprendre pour mieux agir

LA SÉCURITÉ SOCIALE DE L'ALIMENTATION : UNE SOLUTION SOLIDAIRE EN ACTION

RENDRE ACCESSIBLES DES PRODUITS SAINS, LOCAUX ET DE QUALITÉ EST UN DÉFI POUR DE NOMBREUSES COLLECTIVITÉS LOCALES. EN RÉPONSE À CET ENJEU, LA SÉCURITÉ SOCIALE DE L'ALIMENTATION (SSA) A ÉMÉRGÉ COMME UNE SOLUTION INNOVANTE, EXPÉRIMENTÉE À PLUSIEURS REPRISES, NOTAMMENT EN GIRONDE.

Qu'est-ce que la sécurité sociale de l'alimentation ?

La SSA repose sur trois principes fondamentaux qui visent à rétablir une certaine justice alimentaire :

1. Universalité : Chaque individu reçoit une somme égale pour effectuer ses achats alimentaires.
2. Démocratie : Les bénéficiaires, en collaboration avec des citoyens et des partenaires, décident collectivement quels produits peuvent être conventionnés dans ce système.
3. Cotisation : Chaque personne contribue financièrement, selon ses moyens, au financement de ce dispositif solidaire.

Bien que la SSA ne soit pas encore mise en œuvre au niveau national, elle fait l'objet de nombreuses expérimentations locales en France et en Nouvelle-Aquitaine.

DES INITIATIVES PIONNIÈRES EN GIRONDE

En Gironde, deux projets ont été réalisés ou sont en cours, offrant des perspectives intéressantes pour la mise en œuvre d'une SSA à plus grande échelle.

UNE EXPÉRIMENTATION POUR LES ÉTUDIANTS BORDELAIS

Portée par le CREPAQ, cette initiative visait à soutenir 150 étudiants de Bordeaux durant l'année universitaire 2023-2024. Chaque étudiant recevait l'équivalent de 100 euros mensuels en eGemmes, une monnaie locale numérique girondine. Ces crédits permettaient d'acheter des produits alimentaires locaux et souvent biologiques, dans des points de vente conventionnés faisant partie du réseau de la Gemme.

Les étudiants participaient également à des caisses locales, rassemblant citoyens, partenaires et étudiants, pour réfléchir collectivement au fonctionnement du dispositif. Financé par des cotisations étudiantes (10 euros minimum), des subventions publiques et des fondations, ce projet a été suivi par des chercheurs bordelais qui analysent l'impact de cette initiative sur leurs habitudes alimentaires.

En réponse à une précarité étudiante croissante – 36 % d'entre eux sautent régulièrement un repas selon l'association Cop1 – ce programme a permis aux participants de mieux se nourrir, de découvrir des produits bio et locaux, et de développer leurs compétences culinaires.

UNE DÉMARCHÉ CITOYENNE À L'ÉCHELLE DÉPARTEMENTALE

Une seconde expérimentation, pilotée par le Conseil départemental de la Gironde, la ville de Bordeaux et l'association Acclimat'action, s'étend sur plusieurs territoires urbains et ruraux (Bordeaux, Bègles, Pays Foyen, Sud Gironde).

Pendant un an, 40 citoyens ont travaillé collectivement à définir leur "alimentation rêvée", soutenus par des professionnels. Ils ont élaboré une charte alimentaire pour conventionner les points de vente et garantir l'accessibilité à des produits locaux et durables. Depuis avril 2024, les 400 participants reçoivent des crédits en MonA, une monnaie locale dédiée, soit 75 MonA par foyer et 75 MonA supplémentaires par membre du foyer. Les cotisations restent libres, tandis que le financement repose sur les collectivités locales.

DES PROJETS EN EXPANSION

Ces initiatives girondines inspirent de nouvelles expérimentations. Par exemple, en Haute-Gironde, un projet fédérant quatre communautés de communes est en cours de réflexion pour mettre en place un dispositif similaire.

Ces expériences montrent que la sécurité sociale de l'alimentation peut transformer les pratiques alimentaires tout en renforçant la solidarité et la résilience locale. En favorisant une approche démocratique et participative, ce modèle innovant contribue à rendre la bio et le local accessibles à tous, tout en soutenant les acteurs d'une alimentation durable.



ZOOM SUR " VRAC " : VERS UN RESEAU D'ACHAT EN COMMUN

Implantée dans des quartiers populaires et auprès des étudiants, VRAC vise à démocratiser l'accès à une alimentation saine. L'association achète en gros directement auprès de producteurs locaux, souvent engagés dans l'agriculture biologique, pour proposer des produits à prix réduits. Ces denrées alimentaires, disponibles en vrac et à la quantité souhaitée, permettent aux bénéficiaires de composer leurs commandes en fonction de leurs besoins.

Les distributions, organisées principalement dans les centres sociaux, ont lieu une fois par mois. Cette proximité géographique et la souplesse des quantités proposées répondent aux freins financiers, logistiques ou de mobilité que rencontrent ces publics.

Au-delà de la simple distribution, VRAC se distingue par son fonctionnement participatif. Les membres de l'association s'impliquent à toutes les échelles, qu'il s'agisse des aspects opérationnels ou de la gouvernance du projet. Cette approche renforce le sentiment d'appartenance et contribue à promouvoir une véritable démocratie alimentaire.

À Bordeaux, VRAC est directement associé à l'expérimentation girondine de la sécurité sociale de l'alimentation (SSA). Ce partenariat renforce l'impact des deux initiatives, en mutualisant leurs ressources et leurs valeurs communes pour lutter contre les inégalités alimentaires.

LUMIÈRE SUR LES DÉFIS FAAP (FOYER À ALIMENTATION POSITIVE) CONSOMMER BIO ET LOCAL TOUT EN DÉPENSANT MOINS

Les difficultés d'accès aux denrées alimentaires bio et locales proviennent parfois d'un simple manque d'information ou de préjugés. Les défis Foyer À Alimentation Positive (FAAP) créés en 2012 dans le réseau de la Fédération Nationale d'Agriculture Biologique montrent qu'il est possible pour des foyers d'augmenter leur part d'achat en produits bio, locaux et de saison en maintenant, voire en réduisant, leur budget alimentaire. En Nouvelle-Aquitaine, le dispositif a été déployé plusieurs fois depuis 2020 en partenariat avec des collectivités territoriales et les acteurs de l'alimentation en local.

En Gironde, sur le territoire du Cœur Entre-deux-Mers, le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) organisera en 2025 le quatrième défi FAAP sur son territoire. Chaque année, 20 à 40 foyers participent. Sur six mois, les participants vont réaliser plusieurs relevés d'achats alimentaires pour comparer à la fin l'augmentation de la part de local, de bio et les économies réalisées sur leurs achats alimentaires. Pour les accompagner dans ce défi, le PETR propose différents ateliers autour de la cuisine, de visites de fermes, de jardinage, de compostage... Elle les informe aussi sur leurs magasins de proximité, les marchés et les points de vente à la ferme au sein desquels on retrouve des produits bio et locaux. Chaque année, ce défi permet de sensibiliser des foyers et d'ancrer de réelles nouvelles habitudes alimentaires. En 2024, sur l'ensemble des participants, la part d'achat en produits bio est passée de 30 % à 42 %, la part de produits locaux de 13 % à 38 % et le coût moyen d'un repas par personne est passé de 1,96 € à 1,62 €.



Présentation des défis Foyer À Alimentation Positive :
www.foyersaalimentationpositive.fr/

Présentation du défi Foyer À Alimentation Positive du Cœur Entre-deux-Mers :
www.coeurentre2mers.com/actualites/3-eme-edition-du-defi-alimentation-positif-du-coeur-entre-deux-mers-le-recrutement-est



UN RÉSEAU D'ÉLUS LOCAUX MOBILISÉS POUR L'ENVIRONNEMENT : DÉCOUVREZ LES MAIRES POUR LA PLANÈTE !



En 2019, Paul-Roland VINCENT, maire de Bourgneuf (17), a créé une association réunissant des élus locaux pour s'engager davantage dans la transition écologique de leurs territoires. Cette association regroupe 113 communes adhérentes avec des élus de Charente-Maritime en grande majorité, de Charente (6), Corrèze (1) et Deux-Sèvres (1). Cette association loi 1901, est née d'une inquiétude pour les générations futures.

L'objectif de l'association est de valoriser les actions menées en faveur de l'environnement sur chaque territoire. Rien ne sert de réinventer ce qui existe déjà, et pourquoi ne pas s'enrichir mutuellement de ce que chacun fait ? L'association permet ainsi d'unir les forces pour avancer plus vite sur les questions de transitions écologiques. Elle permet de :

- Mettre à disposition des outils (fiche actions, guides, webinaires, newsletter).
- Se rencontrer et échanger avec des visites de terrains, ateliers, conférences, journée annuelle...

Les petites communes n'ont pas accès au même niveau d'ingénierie environnementale que les grandes communes. L'association cible donc des communes entre 300 et 2000 habitants. C'est finalement un lieu d'inspiration et de sensibilisation à certains sujets essentiels en matière d'environnement et que les élus mettraient plus de temps à appréhender tout seuls.

Les communes engagées dans l'association adhèrent à une charte qui aborde différentes thématiques comme l'alimentation, la biodiversité, l'eau, les mobilités, etc. De nombreuses ambitions sont alignées avec ce que le réseau Bio Nouvelle-Aquitaine défend :

- S'approvisionner en local et bio dans la restauration collective,
- Sensibiliser à l'alimentation durable et réduire le gaspillage,
- Développer les circuits courts,
- Préserver la qualité de l'eau,
- Protéger la faune, la flore et la biodiversité de manière globale.
- Etc.

Cette association apolitique est un incubateur du bon sens, n'hésitez plus : rejoignez-les !



Pour en savoir + :

<https://www.lesmairespourlaplanete.fr/>





ORDONNANCE VERTE OU DÉVELOPPER DES FILIÈRES BIO ET LOCALES EN PARTICIPANT À LA PRÉSERVATION DE L'AVENIR DES GÉNÉRATIONS FUTURES

Le développement de l'agriculture biologique répond à de multiples enjeux :

- Préserver la nature, la qualité de l'eau,
- Faciliter l'accès à des produits sains et de qualité pour tous.tes,
- Répondre aux problématiques de santé environnementale, notamment dans le cadre de la lutte contre les perturbateurs endocriniens responsables de nombreux cancers...

Dans ce cadre, le dispositif Ordonnance Verte a vu le jour pour la première fois en 2019 à Strasbourg. L'objectif est de faire de la prévention face aux produits toxiques que l'on retrouve dans notre alimentation, nos produits ménagers et tous nos objets du quotidien.



MAIS QU'EST-CE QUE C'EST ?

C'est proposer des paniers bio locaux aux femmes enceintes de trois mois ou plus, bénéficiant d'une ordonnance verte délivrée par leur médecin, avec des recettes pour les cuisiner. Des ateliers de sensibilisation sont proposés sur l'agriculture biologique et sur les perturbateurs endocriniens qui contribuent au développement de nombreuses maladies comme l'obésité, les troubles de la reproduction, le diabète ou les cancers. L'objectif est donc double : développer des filières locales biologiques résilientes dans un contexte de changements climatiques et participer à la préservation de la santé des générations actuelles et à venir.

Né à Strasbourg, le dispositif d'Ordonnance Verte a été expérimenté pour la première fois en 2019 auprès de 100 femmes. Une seconde expérimentation a été mise en place durant l'année 2023 auprès de 800 femmes, qui a connu un vrai succès. La Ville de Strasbourg a donc décidé de réitérer l'opération pour 2024 et les trois prochaines années. En avril 2024, le dispositif s'est lancé en Charente, sur la commune de Terres-de-Haute-Charente pour permettre aux professionnels de santé de prescrire des fruits et légumes bio frais aux femmes enceintes.

Selon Santé Publique France : " Il est important de faire de la prévention. Certains perturbateurs endocriniens peuvent s'imprégner dans le corps toute la vie et se transmettre de génération en génération. Même si la mère n'est pas touchée par une maladie, elle peut transmettre de mauvaises molécules à son bébé et lui peut tomber malade ".

L'écologie et la préservation de l'environnement ne doivent pas être vues comme punitives, elles doivent être attractives, séduisantes et embarquer tout le monde avec elles. Un dispositif comme celui-ci, ce sera aussi une histoire de rencontre humaine et de lien entre ces femmes et ces producteurs. Les collectivités peuvent s'en emparer, notamment dans le cadre des Contrats Locaux de Santé.

ZOOM SUR LA COMMUNE DE TERRES-DE-HAUTE-CHARENTE

La commune de Terres-de-Haute-Charente (qui comptait 24 femmes enceintes pour 4000 habitants en 2024), la maison de santé pluridisciplinaire, les infirmières du réseau Asalée (Action de Santé Libérale en Equipe) et une maraîchère locale se sont associés pour mettre en place le dispositif d'ordonnance verte. La prescription se fait par un médecin généraliste, un pharmacien, une sage-femme ou une infirmière. Les femmes enceintes bénéficient ensuite d'un panier d'environ 3 kg de légumes et de fruits chaque semaine et sur une période de 7 mois. Ces fruits et légumes sont cultivés en bio, sur la commune. Le panier coûte 5 € à la commune et est gratuit pour la femme enceinte.

L'agglomération de Grand Angoulême soutient l'initiative et projette de la développer sur son territoire avec un dispositif intitulé " panier jeunes pousses ".



Pour aller plus loin sur le dispositif d'ordonnances vertes :

[Article « Distributions gratuites de fruits et de légumes aux femmes enceintes : les ordonnances vertes arrivent en Charente »](#), France 3 Nouvelle Aquitaine, Marianne LEROUX, 12 avril 2024

[Article " L'ordonnance verte de la ville de Strasbourg "](#), Territoires Bio Pilotes FNAB, 23/04/2024

[Article « Ordonnance Verte »](#), Strasbourg.eu



notre cantine à l'heure du Bio

BORDEAUX ET MÉRIGNAC, LES BONS ÉLÈVES DE LA CANTINE EN MATIÈRE DE BIO

AVEC 57 % DE PRODUITS BIOLOGIQUES DANS LEURS MENUS PROPOSÉS AUX ENFANTS, LES VILLES DE BORDEAUX ET MÉRIGNAC SE POSITIONNENT COMME UN EXEMPLE À SUIVRE. GRÂCE À DES APPROVISIONNEMENTS LOCAUX ET UNE VOLONTÉ AFFIRMÉE DE PROMOUVOIR UNE ALIMENTATION DURABLE, CES COLLECTIVITÉS FONT BIEN PLUS QUE SERVIR DES REPAS : ELLES DESSINENT LES CONTOURS D'UNE TRANSITION ALIMENTAIRE AMBITIEUSE ET RESPONSABLE.

Une alimentation locale et biologique

Au sein de Bordeaux Métropole, l'engagement pour une alimentation bio dans les cantines scolaires prend une nouvelle ampleur. Avec 57 % des repas préparés à partir de produits issus de l'agriculture biologique, Bordeaux et Mérignac dépassent de loin les objectifs fixés par la loi EGALIM. Cette progression, portée par le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU), permet aux écoles primaires et maternelles de ces villes d'offrir à plus de 23 000 élèves des repas sains, bio et locaux. Près de 74 % de ces produits bio proviennent de la région, un chiffre qui témoigne d'un fort soutien à l'économie locale.

Cet engagement est soutenu par la certification ECOCERT, qui garantit des menus équilibrés, luttant contre le gaspillage et promouvant une consommation responsable. Par ailleurs, des alternatives végétariennes sont disponibles chaque jour, contribuant à la réduction de l'empreinte écologique tout en sensibilisant les enfants aux habitudes alimentaires durables.

Des menus anti-gaspi et faits maison

L'année 2024 marque également un tournant avec la mise en place d'un menu anti-gaspi dans toutes les écoles élémentaires. Ce nouveau système adapte les portions pour éviter le gaspillage tout en conservant la qualité des repas. De plus, le fait maison connaît une véritable progression. Actuellement, 40 % des plats sont cuisinés directement au sein du SIVU, avec un objectif ambitieux de 80 % d'ici à 2028, soutenu par la modernisation des infrastructures et des équipements.

Une stratégie alimentaire durable et ambitieuse

Bordeaux Métropole s'est engagée dans une démarche globale avec la mise en œuvre de sa Stratégie de Résilience Alimentaire, qui vise à approvisionner l'ensemble de ses cantines avec 70 % de produits régionaux dont 50 % issus de l'agriculture biologique. Cette stratégie s'accompagne d'un soutien technique aux communes et d'une coordination via le groupement d'achat ADARCE, pour faciliter la relocalisation des approvisionnements.

Les collectivités comme Bordeaux et Mérignac illustrent comment la restauration scolaire peut devenir un levier de changement pour une agriculture plus responsable et une alimentation durable.

L'impact positif de ces initiatives ne se limite pas à la qualité des repas. Elles participent à l'éducation des jeunes générations sur l'importance de consommer local et bio, tout en soutenant une agriculture respectueuse de l'environnement. La transition alimentaire au sein de ces villes est un exemple à suivre pour d'autres collectivités, prouvant qu'il est possible d'allier santé publique, durabilité et développement local.



Pour aller plus loin :

www.lab-alimentation-nouvelle-aquitaine.fr/wp-content/uploads/2023/05/Objectifs-du-PAT-BM.pdf



Sources :

www.bordeauxmetropole.fr
www.sivu-bordeauxmerignac.fr/



zoom sur un territoire

DANS LA CREUSE, LES PRODUITS BIO ET LOCAUX S'INVITENT DURABLEMENT DANS LA RESTAURATION COLLECTIVE

DANS UN DÉPARTEMENT RURAL COMME LA CREUSE, OÙ LES DISTANCES SONT LONGUES ET LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES NOMBREUX MAIS DE PETITE TAILLE, STRUCTURER DES APPROVISIONNEMENTS RÉGULIERS EN PRODUITS BIO ET LOCAUX RELÈVE D'UN VÉRITABLE DÉFI. POURTANT, CES DERNIÈRES ANNÉES, DES AVANCÉES SIGNIFICATIVES ONT ÉTÉ RÉALISÉES GRÂCE À DES INITIATIVES INNOVANTES ET UN FORT ENGAGEMENT DES ACTEURS LOCAUX.

UNE DYNAMIQUE HISTORIQUE MAIS DES DÉFIS LOGISTIQUES MAJEURS

Pendant des années, des initiatives locales ont vu le jour, souvent portées par des Communautés de Communes ou des agriculteurs eux-mêmes. Cependant, dans ce territoire rural comptant seulement 4 lycées, 19 collèges et 146 écoles aux effectifs modestes, la pérennisation des approvisionnements s'avérait complexe. La logistique reposait largement sur les producteurs, qui assuraient eux-mêmes les livraisons sur de longues distances pour de faibles volumes, au détriment de la rentabilité et de leur charge de travail.

Ce constat était partagé par **Manger Bio Restauration**, distributeur de produits bio dans l'ex-Limousin, mais peu actif en Creuse en raison des coûts de transport prohibitifs.

UN TOURNANT AVEC LE PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL

En 2020, le **Conseil départemental de la Creuse** a lancé un **Projet Alimentaire Territorial (PAT)**. Ce programme, reposant sur un travail partenarial avec le **GAB 23**, a permis de lever de nombreux obstacles :

- Réalisation de diagnostics pour identifier les besoins,
- Création et soutien de filières locales,
- Développement de circuits de distribution,
- Accompagnement des producteurs,
- Formations, équipements de cuisines, éducation au goût et lutte contre le gaspillage alimentaire.

Cependant, le **transport des produits** restait un défi de taille.

UNE SOLUTION INNOVANTE POUR UNE LOGISTIQUE DURABLE

Depuis 2022, une solution logistique a vu le jour grâce à un partenariat avec une entreprise locale, inspiré du concept de la " tournée du laitier ". Cette organisation, gérée par une entreprise transport/grossiste opérant dans 85 % des communes creusoises, collecte les produits directement auprès des fermes. Pour **Éric Robin Lamotte**, producteur de fromages et yaourts bio : *" Depuis 12 ans, je livre des cantines municipales et collèges, mais c'était chronophage et souvent limité aux zones proches. Grâce au service de transport de Promocash, mes produits sont livrés dans presque toutes les écoles de Creuse, même en petites quantités. C'est un vrai soulagement et un moteur pour ma ferme. "*

UN CATALOGUE BIO POUR TOUTES LES CANTINES



Au printemps 2024, le **GAB 23**, avec le soutien de **Manger Bio Restauration**, a lancé un catalogue des produits bio creusois, facilitant une commande hebdomadaire dans les établissements scolaires. Ce modèle est en passe de s'étendre à tous les sites de restauration collective. Cet automne, le collège Benjamin Bord de Dun-le-Paestel est devenu le premier établissement du département à obtenir le label **Établissement Bio Engagé**, valorisant 27 % de produits bio et collaborant étroitement avec les producteurs locaux. A découvrir en vidéo.



• BIO NOUVELLE-AQUITAINE •

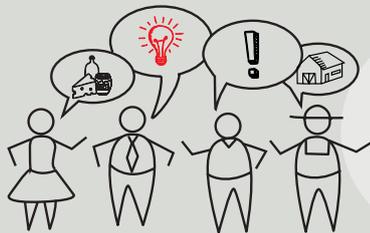
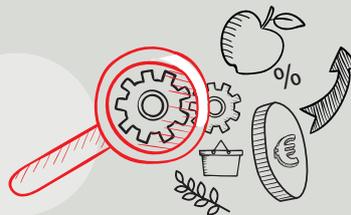
05 49 29 17 17

territoires@bionouvelleaquitaine.com

vous accompagne dans votre projet

de développement de territoire en 5 étapes

1 Identifier les enjeux de votre territoire

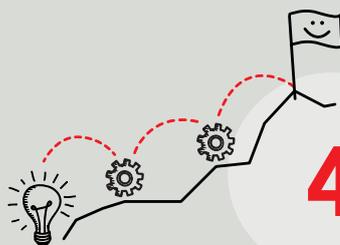


2 Analyser le contexte agricole et alimentaire

ainsi que les jeux d'acteurs de votre territoire pour comprendre les freins et les leviers d'actions.

3 Définir la stratégie

qui répond à vos enjeux et qui tient compte du contexte local.



4 Définir un plan d'action

avec des objectifs à court et moyen terme.

5 Mettre en place concrètement les actions adaptées

à la stratégie et au potentiel de votre territoire.



Décembre 2024

Territoire BioLogique

est édité par la Fédération Régionale de l'Agriculture Biologique Nouvelle-Aquitaine

322 boulevard Jean-Jacques Bosc - 33130 BÈGLES

N° SIRET 531 163 939 00014

www.bionouvelleaquitaine.com

Tél. : 05 56 81 37 70 - info@bionouvelleaquitaine.com

Directeur de la publication : Guy MOREAU

Ont contribué à ce numéro :

Textes : Roxane MICHEL, Léa CUBAYNES, Emma FORTIN, Victor FAUCHER, Morgane MORANDEAU, Justine VERCELOTTI

Illustrations / Photos : Images libres de droit, Bio Nouvelle-Aquitaine, FNAB

Conception graphique : Maéva Debordes - Mise en page : Charlène Baraton

REVUE ÉDITÉE AVEC
LE SOUTIEN FINANCIER DE



Union Européenne



RÉGION
Nouvelle-Aquitaine

La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe
agissent ensemble pour votre territoire